Notice sur la vie de J.-D.-M. Cochin et sur l'origine et les progrès des salles d'asile

Augustin Cochin

1852

NOTICE SUR LA VIE DE M. COCHIN ET SUR LA FONDATION DES SALLES D'ASILE EN FRANCE

Il est des étoiles qui pourraient s'éteindre au firmament sans que leur douce lumière cessât, dit-on, de nous parvenir pendant des milliers d'années ; ainsi les œuvres de l'homme de bien resplendissent et vivent après qu'il est mort. Il est bon de recueillir sa mémoire ; en le bénissant on l'imite, et le bien qu'il a accompli est perpétué. Celui qui, pour rendre ce service, entreprend le récit d'une vie toute utile et vertueuse, se prépare d'ailleurs un noble plaisir. Mais combien l'âme tressaille et s'émeut davantage, lorsqu'on peut dire : Cet homme vertueux, cet homme utile, c'était mon père !

Cette émotion est la mienne au moment où j'écris la notice qu'on va lire.

Je le sais ; on pensera peut-être qu'un fils est le pire historien de son père. L'histoire d'un homme doit être vraie, sincère sur les défauts, sincère sur les mérites ; et l'amour filial, oubliant les défauts, exaltant les mérites, est exposé à prendre pour la vérité la pieuse illusion de la tendresse.

Il me suffit de répondre, pour éviter ce reproche, que la vie de mon père, si prématurément brisée, est présente à l'esprit de toutes les personnes qui l'ont connu ; et parmi elles je n'en ai point encore rencontré une seule qui n'ait trouvé plutôt à ajouter qu'à enlever à mes éloges [1].

1. Assurément on trouvera moins d'éloges dans cette Notice que dans celles qui ont

Le livre même en tête duquel j'aime à placer ces lignes, sert plus qu'elles à la louange de son auteur.

Il suffira de le lire pour s'associer au trop imparfait hommage de respect filial que je viens offrir à la mémoire de mon père et dédier à mon frère et à notre famille, dont il accrut l'honneur, à ses amis, dont il mérite les regrets, et à toutes les âmes généreuses qui trouvent quelque prix et quelque charme au spectacle d'une vie consacrée tout entière à servir Dieu et l'humanité.

Jean-Denys-Marie Cochin naquit à Paris, le 14 juillet 1789, de Jacques-Denys, baron Cochin, maire et député du 12^{e} arrondissement de Paris, et d'Angélique Suzanne de Matigny de La Boissière, fille d'un maître des eaux et forêts. Notre famille n'est pas illustre, mais il en est peu de plus constamment et de plus anciennement honorables. Ses membres figurent parmi les plus vieux bourgeois de la ville de Paris, dont ils sont tous originaires. Les uns marchands, les autres dans les fonctions du clergé, de l'administration, du parlement, au barreau, dans les assemblées publiques, ils surent tous se concilier la considération, et être utiles à leurs villes et à leur pays. Charles Cochin appartenait à l'administration municipale de Paris, sous François II, en 1560. Son fils et son petit-fils faisaient, dans la même ville, le commerce en gros de draps, et possédaient la seigneurie de Massy, près Palaiseau. 7

Claude-Denys Cochin, mort à 88 ans, fut doyen des échevins de Paris, doyen des administrateurs des pauvres, doyen des juges-consuls, doyen des grands messagers-jurés de l'université, doyen des marguilliers de Saint-Benoît, doyen des quarante porteurs de la châsse de Sainte-Geneviève [2].

Claude-Denys Cochin, son fils, était payeur des rentes et administrateur des hôpitaux. Le frère de celui-ci, Jacques-Denys Cochin, curé pendant vingt-six ans de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, docteur de Sorbonne, ecclésiastique savant et pieux, dont les prônes attiraient tout Pa-

été précédemment publiées, et dont les auteurs ont droit à toute notre reconnaissance.

2. Il fallait, pour avoir ce titre, être de famille parisienne et sans tache.

ris et sont encore lus aujourd'hui, fonda de ses deniers et de ses quêtes un hôpital dont deux indigents posèrent la première pierre, et auquel la reconnaissance publique, après sa mort (1784), a donné son nom.

Jacques-Denys, baron Cochin, fut maire et député du 12e arrondissement, et y a laissé le souvenir de son respectable caractère et de son ardente charité.

À la même famille, en ligne collatérale, appartiennent les deux Charles-Nicolas Cochin, père et fils, graveurs célèbres ; Antoine-Henry Cochin, conseiller d'État sous Louis XV ; et l'illustre avocat Henry Cochin. L'une des gloires du barreau français, il y mit en honneur l'improvisation, dicta, pour ainsi dire, à un siècle de distance, plusieurs des dispositions du code civil, et se fit admirer par sa vertu autant que par sa parole. Lenormand, son émule, s'écriait, après une de ses plaidoiries : « *Je n'ai rien entendu de si éloquent.* » Rollin, son ami, a dit : « *Jusqu'à Cochin, je n'ai pas trouvé d'application de la définition : Orator vir bonus dicendi peritus.* » Merlin, son admirateur, a écrit : « *Il ne défendit jamais que ce qu'il aurait jugé.* »

Dévouement civique, religion, travail, charité, nobles sentiments, tradi- 8
tions vénérables perpétuées de siècle en siècle dans d'honorables vies, voilà les véritables titres d'anoblissement de la famille Cochin ; et si, à diverses reprises, des lettres royales, ou la possession de certaines charges, ont conféré à ses membres la noblesse et les titres d'écuyer, de chevalier ou de baron, ces lettres et ces charges n'ont fait que revêtir d'un caractère public une noblesse dont l'ancienneté de leurs vertus et de leurs services les avait, j'ose le dire, dès longtemps mis en possession.

« C'est beaucoup d'être le fruit d'un bon arbre, a dit saint François de Sales ; mais la vertu et la naissance sont comme la lumière et la splendeur : l'une brille par elle-même, l'autre n'a qu'un éclat emprunté. »

J.-D.-M. Cochin avait reçu de Dieu tout ce qu'il fallait pour *briller par lui-même*. Son éducation, au milieu de la révolution et des temps agités qui la suivirent, eût été bien incomplète sans l'énergie de sa volonté. Il travailla, fit la réputation d'une médiocre pension où il avait été placé, et dont le chef vécut plus tard entouré de ses bienfaits. Ses condisciples se sont toujours étonnés qu'à pareille école, et dans un pareil temps, il ait pu tant apprendre et su tant retenir. À quinze ans, il avait fini ses études.

Son goût le portait à étudier les sciences naturelles et la médecine. Par l'étude de la médecine, il se promettait de soulager l'humanité ; il suivait ainsi les inspirations de la religion sincère et de l'ardente charité qu'il devait à la fois à son éducation et à son âme. Cependant il était appelé à parcourir d'autres voies sans cesser d'obéir à ces mêmes inspirations.

La famille de M. Cochin possédait, avant la révolution, une fortune très suffisante ; mais elle s'était divisée en deux parts. L'une, mise tout entière dans la charge de payeur des rentes, avait été remboursée en assignats ; pour l'autre, le placement était sûr, car elle avait été heureusement dépo- 9
sée entre les mains de Dieu, et donnée aux pauvres par la fondation de l'hôpital Cochin. Entre ce qu'avaient reçu les pauvres, et ce qu'avaient anéanti les événements, il ne restait rien ; mais c'est souvent un bonheur et toujours un mérite pour un jeune homme d'avoir à créer son avenir. M. Cochin le comprit ; il voulut tout à la fois être le digne fils de ses pères, et le fils de ses œuvres. La carrière d'avocat, conforme aux traditions de sa famille, et plus prompte que la carrière médicale, s'offrit à lui. Il quitta la médecine, qu'il avait étudiée deux ans, et fit son droit avec le plus grand succès. Cité dans les cours pour son travail, dans les conférences de jeunes gens pour son talent, il fut bientôt reçu avocat, fit son stage sous les auspices de M. le procureur général Bellart, dont le patronage éclairé fut alors utile à tant de jeunes gens d'élite ; puis, il acheta, en 1815, un cabinet d'avocat à la Cour de cassation et au conseil d'État.

On omet d'ordinaire, dans l'histoire de la vie d'un homme, ces simples commencements ; ils ont pourtant une réelle importance. La Providence a mêlé sur la terre les générations qui l'habitent, de telle façon que les actions aient à tous les moments de l'existence des témoins et des juges. Vieillard, on est en présence de ceux dont l'opinion sera un jour pour vous le premier langage de la postérité ; jeune, on agit sous les yeux des contemporains qu'on retrouvera dans toutes les carrières, et dont on sera toute la vie comme accompagné. Dès vingt-cinq ans, M. Cochin possédait déjà à un si haut degré l'estime de ses contemporains, qu'en peu d'années il était devenu l'un des premiers avocats de la Cour de cassation. Ami intime et émule de MM. Odilon Barrot, Dalloz, Macarel, etc., il obtenait la confiance des administrations les plus importantes, et était chargé des affaires de la ville de Paris, de l'administration des contribu-

tions indirectes, du syndicat des agents de change, de l'administration 10
des Hospices, du Mont-de-Piété, du commerce des bois, de la chambre des avoués, etc.

On n'a pas perdu au barreau le souvenir du talent de M. Cochin, mais il est impossible d'en donner ici une idée. La parole est comme la beauté : on l'admire, on ne la reproduit pas sans l'altérer. Cependant, si l'on pouvait recueillir les témoignages, on entendrait les obligés si nombreux de M. Cochin rendre hommage à la sagesse de ses conseils, à son infatigable bonté, à son extrême désintéressement ; ses juges parler de la profondeur de sa science, de l'heureux choix de ses moyens, de l'incomparable clarté de ses expositions ; ses amis enfin applaudir encore à l'abondance de son élocution, à la vigueur de ses raisonnements, à la vivacité de ses répliques, au charme et à l'éclat de cette parole spirituelle, facile, éminemment claire, toujours chaleureuse et toujours mesurée, qui n'était jamais l'écho trompeur d'un bel instrument, mais l'accent soutenu d'un cœur généreux et droit.

Le cabinet de M. Cochin resta plusieurs années l'un des plus occupés et surtout l'un des plus considérés de la Cour de cassation. Chargé d'affaires graves[3], il sut toujours faire triompher le bien public au milieu des intérêts privés, et intervenir dans les discordes des familles pour leur rendre la paix.

La profession d'avocat a tout ce qu'il faut pour engendrer, selon les âmes, l'orgueil ou l'humilité : l'orgueil, car l'avocat n'appartient qu'à lui et ne doit rien qu'à lui ; l'humilité, car tous ses succès sont fragiles, et, précédés de rudes travaux, ils sont suivis d'un rapide oubli.

M. Cochin s'en souvint pour lui-même, et il chercha moins à obtenir des 11
triomphes qu'à rendre des services. Il s'en souvint aussi pour la mémoire de son ancêtre Henry Cochin ; car il prit soin de publier une édition complète de ses œuvres, précédée d'une notice pleine de science et d'éclat.

Tout lui souriait alors ; aux succès s'était joint le bonheur. Un mariage digne de lui l'avait fait entrer dans une famille non moins honorable et

3. Plusieurs sont signalées dans le répertoire de Dalloz, aux mots : *Hypothèque, Privilége, Nantissement, Antichrèse*, 1818, 1819, 1822, 1823, 1824, etc.

non moins excellente que la sienne, et lui avait donné pour beau-père M. le comte Benoist [4], l'un des hommes les plus distingués de son temps par l'intelligence et le talent, pour oncle l'illustre baron Larrey, pour frères M. Prosper Benoist [5], appelé par sa haute distinction à une brillante carrière militaire, qu'il quitta pour continuer et accroître, dans une retraite volontaire, l'honneur de son nom, et M. Benoist d'Azy [6], dont le mérite supérieur, le beau caractère, les services immenses, n'ont pas besoin d'éloges.

Il semble qu'il se sentit obligé, par son bonheur, à travailler davantage à celui de ses semblables, et il en trouva une large occasion en acceptant la mairie du 12e arrondissement, à laquelle il fut appelé en février 1825. Il succédait à son père, qui se retirait volontairement, entouré de regrets que la nomination de son fils pouvait seule adoucir.

Les fonctions purement administratives ont toujours quelque chose de très désintéressé. On ne songe communément, en voyant un édifice, qu'à l'architecte qui en a conçu le plan et aux artistes qui en ont décoré l'extérieur ; on oublie les ouvriers patients qui ont posé les fondations et élevé les murailles. C'est là le rôle que jouent les administrateurs dans 12
l'édifice social. Les fonctions municipales, à Paris, ont éminemment ce caractère. Elles donnent peu de droits et beaucoup de devoirs. Il faut, pour accomplir tout le bien qu'on veut, ajouter par son initiative et l'ascendant personnel à l'autorité si honorable, mais si restreinte, dont on est investi.

M. le baron Cochin avait, pendant dix ans, donné à son fils ce bel exemple. Maire, à une époque où tant de choses étaient à recommencer (1815-1825), il eut l'honneur de présider à l'organisation du bureau de charité du 12e arrondissement (1817) et à l'établissement des quatre maisons de secours des quartiers, à la fondation de cinq écoles de filles et de trois écoles de garçons. Il fit rétablir les monuments funéraires dans les églises, d'où ils avaient été enlevés pendant la révolution, transporter le corps du poète Santeuil à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, placer les pierres tu-

4. Conseiller d'État, député de Maine-et-Loire, directeur général des contributions indirectes, ministre d'État, etc.

5. Lieutenant-colonel de cavalerie à trente ans.

6. Inspecteur général des finances, fondateur de plusieurs chemins de fer et de grandes entreprises industrielles, député, vice-président de l'Assemblée nationale, etc.

mulaires de Racine et de Pascal, à Saint-Étienne-du-Mont (1817, 1818) ; enfin il s'associa activement aux démarches faites pour obtenir la consécration de l'église Sainte-Geneviève, rendue au culte (1822). C'était bien mériter de la religion, de la pauvreté et de l'enfance.

M. Cochin imita dès le premier jour son père. Ce qui le frappa davantage, ce fut la double nécessité d'assainir le 12^{e} arrondissement par le percement des rues et une meilleure distribution d'eaux, et de sauver de l'abandon la multitude de petits enfants que leurs parents, retenus par le travail, laissaient sans soins, sans éducation, et quelquefois sans nourriture dans un quartier où l'on compte communément *un* indigent sur *dix*, et, dans les temps mauvais, sur *trois* habitants.

La première œuvre lui coûta beaucoup de peine ; il ne pouvait y prendre part qu'indirectement et par des démarches. Il eut le bonheur d'obtenir la canalisation et l'assainissement de la rivière de Bièvre, et parvint à 13
concilier 171 propriétaires riverains, dont le concours était la condition des subventions accordées par la ville. C'est à son active intervention, et à des efforts que surent continuer plus tard ses dignes successeurs, que l'on doit en grande partie :

1° L'établissement d'un grand réservoir sur la place de l'Estrapade, de bornes-fontaines et de conduites d'eau dans tous les quartiers, la construction de plusieurs égouts nécessaires ;

2° La régularisation de la place du Panthéon et le dégagement de ses abords ;

3° Le percement des rues Pascal, du Cardinal Lemoine, de l'École polytechnique ; l'ouverture de deux entrées nouvelles au Luxembourg ;

4° L'amélioration et le prolongement des quais depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'à la barrière de la Gare ;

5° L'amélioration des boulevards intérieurs, notamment entre la Seine et la barrière d'Italie ; le pavage, l'établissement de trottoirs et d'arbres dans plusieurs rues ou places, etc.

Mais M. Cochin se consacra avec plus de dévouement encore à l'amélioration morale de son arrondissement, et le bien qu'il y fit devait en

dépasser les limites.

Le bureau de bienfaisance prit, sous son administration, une activité nouvelle, et, en 1828, il fut chargé de faire, au nom des 12 bureaux de Paris, un rapport, document fort remarquable, plein d'excellents vœux dont les uns sont maintenant réalisés, et les autres continuent d'être universellement souhaités.

À la même époque, il forma le plan d'une maison complète d'instruction primaire gratuite pour le faubourg Saint-Marceau et conçut la pensée d'y adjoindre un établissement tout nouveau pour l'éducation des petits 14
enfants de deux à six ans ; ce devait être *la Salle d'asile*.

Juger par soi-même est le premier devoir d'un bon administrateur ; agir par soi-même est le premier devoir d'un bon chrétien. M. Cochin était l'un et l'autre. Aussi ne trouva-t-il rien de mieux, pour essayer ses idées, que de réunir de petits enfants dans deux chambres qu'il loua rue des Gobelins (1826), et il se mit à diriger lui-même ces enfants, à imaginer avec une grande sagacité une méthode appropriée à leur âge et à l'enseigner à ceux dont il voulait faire des maîtres.

Au milieu de ces charitables essais, un affreux malheur vint briser son âme, ses forces, sa carrière. Madame Cochin mourut à vingt-sept ans d'une rapide maladie, contractée en soignant ses enfants ; on peut dire que, frappé du même coup, son mari mourut aussi pour le monde et pour le bonheur. Dieu ne lui conserva de goût et de forces que pour la charité. Seul pour assister deux fils, dont l'aîné avait à peine cinq ans, il se sentit plus de pitié pour les pauvres enfants dont il faut suppléer les mères ; il quitta son avenir et ses succès à la Cour de cassation, mais ne voulut pas abandonner son charitable projet, la fondation des Salles d'Asile.

Cette belle institution a par elle-même une trop réelle importance et occupe dans la vie de mon père une trop grande place pour que je ne me croie pas obligé d'en exposer avec quelque détail le but et l'origine.

« C'est pour suppléer aux soins, aux impressions, aux enseignements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de l'exemple et des paroles de sa mère, qu'il a paru nécessaire d'ouvrir des salles d'hospitalité et d'éducation en faveur du premier âge. » (*Manuel des Salles d'Asiles*, n° 7).

Ces paroles contiennent la définition juste, claire et complète des Salles d'Asile. Qui les comprend bien, connaît l'idée première, le but et le ca- 15
ractère de cette institution vraiment chrétienne.

L'idée fausse d'une éducation publique et uniforme pour tous les enfants n'est pas moderne. Ses partisans (car elle en a encore) n'imaginent rien de mieux pour trouver du nouveau que de s'adresser aux anciens ; ils admettent volontiers que les lois humaines peuvent démentir les lois divines, et voudraient que l'homme, assujetti de bonne heure à un niveau commun sous lequel seraient confondues toutes les aptitudes et toutes les destinées, fût formé d'avance pour remplir un rôle déterminé dans une société de convention, à peu près comme la pierre se façonne sous la main qui la taille pour occuper dans un plan symétrique une place qu'elle ne quittera jamais.

D'autres penseurs, confiants dans l'infaillibilité de tel ou tel procédé sorti de leur cerveau, voudraient que la jeunesse fût confiée à leurs expériences, et font dépendre le salut du monde d'une manière plus lente ou plus expéditive d'écrire ou d'épeler.

La Salle d'Asile n'est due ni à la fausse théorie des uns, ni à l'orgueilleuse confiance des autres. Elle est née d'une juste appréciation de notre état social, et d'une pensée de charité religieuse.

En effet, depuis que, grâce au christianisme, on s'occupe de former moins le *citoyen* que *l'homme*, l'importance de l'éducation des premières années est mieux sentie, et l'on reconnaît que cette éducation est, avant tout, l'œuvre de la famille, et, dans la famille, l'œuvre de la mère ; Dieu, pour conserver la vertu et la vérité dans le monde, leur a fait un asile bien sûr, il les a mises à l'abri de l'amour que les mères ont pour leurs enfants. En même temps, on éprouve pour l'enfant, pour sa pureté, pour son âme naissante, un plus tendre, un plus scrupuleux respect. Nos inclinations et nos croyances s'unissent pour élever sur nos autels un enfant et sa 16
mère, et ne présenter à nos coeurs rien de plus sacré qu'une mère, et de plus charmant qu'un enfant.

Sous l'empire de ce respect de la maternité et de l'enfance, tous les hommes de bien et de cœur souhaitent que la première éducation soit toujours l'ouvrage des mères.

Mais ce souhait n'est qu'un idéal impossible à atteindre. Sans parler des malheureux orphelins, combien d'enfants dans les cités manufacturières et aussi dans les campagnes, sont séparés de leurs mères par les nécessités du travail ! Combien de mères, auxquelles le plus médiocre savoir et la vertu manquent pour bien accomplir leurs devoirs envers leurs enfants ! Que de malheurs, et quelquefois que de crimes résultent de ces abandons involontaires !

L'auteur du *Manuel des Salles d'Asile* a donc eu bien raison de penser, de dire et de mettre en pratique ces simples mots par lesquels nous avons commencé :

« C'est pour suppléer aux soins, aux impressions et aux enseignements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de l'exemple et des paroles de sa mère, qu'il a paru nécessaire d'ouvrir des Salles d'hospitalité et d'éducation en faveur du premier âge. »

Ainsi donc, la charité se mettant à la place et tâchant de se former à l'image de la maternité ; telle est l'idée première des Salles d'Asile.

Voici leur simple histoire :

Il est rare qu'une bonne œuvre ne soit pas inspirée vers le même temps à plusieurs âmes généreuses ; il semble que Dieu le veuille ainsi, de peur que, réduite à un seul instrument, l'œuvre ne périsse s'il fait défaut. Il est également rare qu'elle ne débute par plusieurs essais infructueux avant de réussir. Cette épreuve, ces tâtonnements semblent nécessaires à la perfection, et ce mérite indispensable au succès de l'œuvre. Les Salles 17
d'Asile ont traversé ces pénibles commencements.

En 1770, Oberlin, charitable pasteur d'une petite commune des Vosges, Le Ban-de-la-Roche, fonda, dans cinq communes, des écoles de petits enfants. On les appela des *écoles à tricoter*, parce que non-seulement la prière, le chant, mais aussi le travail manuel, occupaient le temps des enfants, surveillés et instruits par de pieuses femmes qu'on nommait *conductrices* ; la première fut *Sara Bauzet*, et la plus connue *Louise Scheppler*, qui continua l'œuvre du pieux pasteur pendant cinquante-cinq ans.

En 1801, une femme d'un haut mérite et d'un admirable cœur, madame la marquise de Pastoret, touchée par le spectacle de deux pauvres enfants,

l'un tué, l'autre contrefait, par suite de l'abandon où les avait laissés l'absence de leurs mères, se promit de trouver un moyen de garder et de protéger les pauvres enfants placés dans de semblables conditions, et bientôt elle satisfit sa pitié, en confiant à une sœur de la charité douze berceaux établis dans une chambre de la rue de Miromesnil. Les mères des enfants qui y furent admis les apportaient le matin, les venaient allaiter deux fois dans le jour et les emportaient le soir. C'était, on le voit, plutôt une crèche qu'une Salle d'Asile. L'œuvre ne put se développer ; madame de Pastoret éleva toutes ses petites filles de ses berceaux avec une charité toute maternelle, mais la salle d'hospitalité dut être transformée en une école ordinaire.

Plus heureux furent les essais tentés en 1817 dans le nord de l'Écosse par un manufacturier connu, M. Owen, de Newlanark. Par ses soins, 150 enfants âgés de deux à sept ans furent réunis sous la direction de *James Buchanan* ; c'était un simple tisserand, mais à qui Dieu avait donné l'amour de l'enfance et le génie de l'éducation. Encouragé par lord Brougham et 18
quelques illustres amis de l'humanité, il donna aux *Infants' Schools* une méthode régulière.

Paris comme Londres fut attentif aux essais de Buchanan, et, en 1826, un comité de dames présidé par le vénérable abbé des Genettes, curé des Missions, et à la tête duquel était très naturellement et très justement placée madame de Pastoret, se forma dans le but de fonder à Paris des écoles pour les petits enfants. Environ 80 enfants de deux à six ans furent réunis dans un local dépendant de l'hospice des Ménages et accordé avec une subvention de 3,000 francs par le conseil général des hospices ; des dons et souscriptions firent le reste des dépenses ; l'établissement fut confié à des sœurs de la Providence de Portieux (Vosges).

Cette tentative devait encore échouer sans lasser l'admirable dévouement de celles qui l'avaient entreprise. La traduction de deux manuels anglais n'avait pas suffi pour faire comprendre suffisamment la méthode ; il fallait se livrer à de nouvelles recherches.

C'est alors, et dans les tristes circonstances que nous avons rapportées, que M. Cochin, qui avait commencé une Salle d'Asile sans connaître l'essai tenté par le comité des dames, fut mis en rapport avec les personnes

si charitables qui le composaient (1827). Il associa volontiers ses efforts intelligents aux leurs, et de cette alliance devait sortir enfin, pour ne plus périr, l'œuvre tant de fois ébauchée des Salles d'Asile. M. Cochin présenta au comité une personne pleine d'activité et de persévérance, madame Millet, qui fut envoyée en Angleterre pour étudier en détail l'œuvre qu'on voulait imiter en la perfectionnant. M. Cochin s'y rendit lui-même.

Il revint d'Angleterre, ayant étudié complétement l'organisation des *Infants' Schools*; madame Millet s'était initiée également à tous les détails 19
pratiques, et, à son retour, elle entreprit avec les conseils de M. Cochin, et l'assistance du comité des dames, la direction d'une Salle d'Asile (rue des Martyrs) qui réussit parfaitement. En même temps, M. Cochin fondait à ses frais le grand établissement d'instruction gratuite pour mille élèves auquel une ordonnance du 22 mars 1831 donna son nom, et qui, projeté, bâti, terminé en trois mois, plaça auprès d'écoles spacieuses et excellentes pour les garçons et les filles, pour les adultes, hommes et femmes, la première *Salle d'Asile modèle*, depuis si souvent imitée sans être dépassée.

Trois autres Salles d'Asile furent fondées par les soins du comité des dames, avec les secours du conseil des hospices, du gouvernement et de la charité publique. Sur les instances de M. Cochin, auxquelles se joignirent ses honorables collègues MM. de Pastoret, de Gérando, Delessert, de La Bonardière, MM. Valdruche et Desportes, le conseil des hospices adopta l'œuvre des Salles d'Asile, qui devinrent ainsi établissements d'utilité publique. Cette haute protection accéléra les progrès de l'institution; vingt-quatre asiles furent fondés en onze ans. Madame Adélaïde en devint protectrice après la révolution de Juillet. Ils continuèrent d'être plutôt considérés comme des établissements de charité que d'éducation, jusqu'au moment où le ministre de l'instruction publique, qui venait de soumettre à une loi générale (la loi du 28 juin 1833) toute l'instruction populaire, les considéra comme un premier degré de cette instruction et les rangea, par une circulaire et des arrêtés successifs, au rang des écoles de l'enfance.

Au même moment, M. Cochin (sur la vie duquel nous anticipons, pour ne pas morceler cette histoire des premiers développements des Salles

d'Asile) publia le *Manuel des fondateurs et directeurs des Salles d'Asile*, livre à la fois plein de science, de méthode, d'invention et de charme, qui est devenu le code indispensable de l'institution, le guide de la méthode, et mériterait d'être nommé, si l'on pouvait personnifier un livre, le fondateur et le directeur de la plupart des Salles d'Asile.

Que de rapides progrès, que de touchants détails, que d'encouragement au bien dans cette simple histoire des Salles d'Asile ! Quelques dames, pleines d'une ardente charité, trois ou quatre humbles religieuses, un saint prêtre, des administrateurs éclairés, un homme intelligent et dévoué, persévérant et confiant, voilà les auteurs, après Dieu, d'une des œuvres qui honorent le plus l'humanité ! Et (s'il est permis à un fils de revendiquer, même avec un orgueil un peu partial, les mérites de son père), quelle belle part M. Cochin eut dans cette fondation ! Pendant qu'on discute, il agit ; on hésite, il invente ; on quête, il donne ; on essaye dans une ville, il propage dans toutes. La Salle d'Asile était une bonne œuvre ; il en fait une institution.

Le 12^{e} arrondissement de Paris profita le premier du grand établissement par lequel son honorable maire venait de rendre service à l'humanité entière. Il devait servir encore de berceau à une autre fondation presqu'aussi utile, mais qui devait par malheur être discontinuée, pour être, nous voulons le croire, reprise plus tard : c'est la *Maison de refuge pour l'extinction de la mendicité*. Je crois pouvoir affirmer que rien n'a été écrit de plus précis, de plus clair, de plus complet, de plus pratique sur l'extinction de la mendicité à Paris que le rapport lu en 1839 par M. Cochin au conseil chargé d'utiliser les 700,000 francs que de généreux souscripteurs venaient de destiner à la création d'une maison de refuge et de travail[7].

Ce délicat problème, ce terrible fléau qui semble avoir bravé tous les efforts de la charité, les menaces du pouvoir, les sévérités des lois, allait peut-être pour la première fois être vaincu à Paris.

Définir nettement les *mendiants*, que l'on confond toujours avec les

7. Ce conseil se composait de MM. les préfets de la Seine et de police, les ducs de Caraman, de Choiseul, de La Rochefoucauld-Liancourt et de Doudeauville, Henrion de Pansey, Pasquier, Séguier, Dupin aîné, Barbé-Marbois, Greffulhe, Vassal, de Laborde, Ternaux, Bréton, Lecordier, et Cochin, *rapporteur*.

infirmes et les pauvres ; établir des moyens permanents de les classer, d'analyser en quelque sorte tous les éléments de leur condition, de manière à les diriger vers la prison quand ils *peuvent* et *ne veulent pas* travailler, vers l'hospice ou vers le secours quand ils *veulent* et *ne peuvent pas* travailler, vers l'atelier quand ils *peuvent* et *veulent*, mais *ne trouvent pas*, vers leur domicile enfin quand ils l'abandonnent pour se livrer à la mendicité ; demander au gouvernement l'aide de son autorité et, s'il le faut, de sa force, aux particuliers l'inépuisable concours de la charité ; modifier la législation, armer l'administration, provoquer la bienfaisance, effrayer le vice, soutenir la vraie indigence : telles étaient les mesures ou plutôt les armes avec lesquelles l'habile rapporteur proposait d'attaquer et de terrasser la mendicité. Ces mesures devaient, dans sa pensée, être combinées avec les développements de l'instruction élémentaire, l'établissement des colonies agricoles, la réforme pénitentiaire et l'extension des secours à domicile, pour produire un effet général en France ; mais, appliqués à Paris, ils lui semblaient suffisants pour purger les rues des mendiants et transformer ces dépôts de Villers-Cotterets et de Saint-Denis, dont le dernier surtout est un opprobre pour l'humanité.

La maison de refuge établie sur ces données, en 1829, dans les bâtiments de la rue de l'Ourcine qui sont actuellement occupés par l'hôpital des Vénériennes, réussit en effet parfaitement. M. Cochin présida avec M. 22
Debelleyme, préfet de police, à tous les détails de la fondation. Mais il eut le vrai chagrin de la voir fermer après peu d'années d'excellents résultats, à cause des difficultés administratives, et surtout de la nécessité où l'on fut pendant le choléra de mettre en réquisition des locaux nouveaux pour le service des malades.

Vers la même époque, M. Cochin fut nommé membre du conseil des hospices, où l'appelaient ses services personnels, le souvenir de son grand-oncle, fondateur de l'hôpital Cochin, et de tous ses grands-pères paternels, successivement administrateurs des hospices.

La révolution de Juillet le trouva au milieu de ces grandes et nombreuses œuvres de charité. M. Cochin était de ceux qui avaient redouté et signalé les dangers auxquels s'exposait la monarchie, sans cesser de lui être fidèle. On le vit donner sa démission des fonctions de maire, mais aller

immédiatement monter la garde sous l'uniforme de soldat de la garde nationale à la porte de sa mairie, et contribuer par son ascendant personnel au maintien de l'ordre dans le 12e arrondissement. Il était d'ailleurs du nombre des hommes universellement estimés dont un gouvernement qui veut se faire respecter aime à s'entourer et à se parer, et, dans le genre d'occupations auxquelles il avait dévoué sa vie, il ne pouvait se laisser décourager ni interrompre par une révolution. On sait trop que le premier effet de ces bouleversements n'est pas de diminuer la misère.

Aussi accepta-t-il la tâche qui lui fut offerte de réorganiser l'institution des aveugles des Quinze-Vingts, belle fondation de saint Louis (1260), mais de tous temps troublée par de grands abus, comme le prouvent ces mots des statuts de 1522 : « Plusieurs grands abbus et mauvaises façons de vivre ont brusquement pululé et régné par le mauvais ordre, conduite 23
et régime qui a esté par cy-devant[8]. » On aurait pu, en nommant M. Cochin administrateur avec plein pouvoir pour tout réorganiser, lui adresser ces autres paroles des mêmes statuts : « Prions et requérons avoir lesdits hôpital et affaires de ladite maison pour recommandez, sans que pour l'occupation, peines et travaulx qu'ils prendront, ils preignent aulcune chose, mais en attendent la rétribution à N.-S. J.-C. et qui leur en sera faite par lui au royaulme de paradis sans aucune difficulté ; car les pauvres frères et sœurs sont vrays membres de N.-S. » Grâce au nouvel administrateur, l'ordre fut rétabli dans la maison, l'économie dans les ressources, et le sort des aveugles fut amélioré, puisqu'au lieu de 90 centimes qu'ils recevaient avant la Restauration, ils reçurent 1 fr. 30 c. (non compris 30 centimes pour l'époux non aveugle, et 15 centimes par enfant déjà accordés précédemment).

À la fin de 1830, M. Cochin accepta d'entrer au conseil général de la Seine (à la fois conseil municipal de Paris).

Vers la même époque, il fut associé à la difficile administration du Mont-de-Piété, vaste établissement dont les opérations, comme on le sait, s'élèvent à peu près à 25 millions par an, et qui rend de vrais services, mais plutôt en assurant la police du prêt sur gage qu'en diminuant les conditions de l'emprunt pour les classes laborieuses.

8. *Notice sur les Quinze-Vingts*, par M. Battelle.

Partout où il passait, il devenait bientôt nécessaire, en ne cherchant qu'à être utile. Au conseil des hospices, chargé de l'administration de l'hôpital Cochin et de celle de plus vastes maisons, de Bicêtre, de la Salpêtrière, il savait s'intéresser à la fois au service médical, religieux et administratif d'où dépendaient le bien-être de plusieurs milliers de pauvres ; rapporteur des plus graves affaires, il méritait d'être regardé comme l'âme de cette réunion qui comptait tant d'hommes illustres ; à tous, sa perte inspira des regrets profonds, dont l'honorable M. Benjamin Delessert se rendit, sur sa tombe, l'éloquent organe.

Le choléra de 1832 fut pour M. Cochin l'occasion de montrer son zèle, et ce mépris de la mort, qui convient si bien à une âme chrétienne. Il passa ses journées dans les hôpitaux, surveilla partout les mesures prises pour l'enlèvement des morts, recueillit à la Maison de refuge, dans ses écoles, à l'hôpital Cochin, les petits orphelins pauvres. Une grande médaille lui fut décernée à cette occasion.

Au conseil général et municipal, réélu sans interruption jusqu'à sa mort par les électeurs du 12^{e} arrondissement, et nommé neuf fois de suite secrétaire par ses collègues, M. Cochin prit la plus grande part à l'immense impulsion imprimée alors (et si bien continuée depuis) à l'amélioration de tous les services administratifs et charitables, au développement des travaux, à l'embellissement de la cité. Ses connaissances approfondies l'avaient fait appeler en outre à la présidence du comité consultatif des affaires contentieuses de la ville de Paris.

Enfin son dévouement à la cause de l'instruction primaire lui avait fait accepter les laborieuses fonctions de secrétaire du comité central d'instruction primaire, réunion à laquelle est certainement dû le rapide développement des écoles dans le département de la Seine ; il en fut le membre le plus actif et le plus influent avec ses honorables amis MM. Boulay (de la Meurthe) et Périer. Dès 1831, il avait adressé aux Chambres une pétition fort remarquée, contenant un projet de loi sur l'instruction primaire, assez semblable à celui qui fut adopté en 1833, mais bien plus favorable à la liberté du dévouement et au droit des communes. Dire ce qu'il fit pour assurer à la ville de Paris les bienfaits de la loi de 1833, en écartant ses dangers, combien de volumes, d'arrêtés et de rapports furent écrits de sa main, ce serait chose impossible ; il rendait là le genre de services

qu'il préférait, les services inconnus.

Les Salles d'Asile surtout profitèrent, comme il est naturel, de sa vive prédilection.

M. Guizot, désireux de les rattacher à l'ensemble des institutions que la loi de 1833 était destinée à régir, pressa M. Cochin de mettre au jour l'ouvrage qu'il avait commencé, et qui fut terminé en peu de mois et publié sous le titre de *Manuel des fondateurs et des directeurs des Salles d'Asile*. L'Académie couronna ce beau livre comme *le plus utile aux mœurs* qui ait paru dans l'année, et il méritait bien cette qualification. On ne sait, nous le répétons, qu'apprécier davantage en le lisant, où la profondeur des vues, où la clarté des explications, où la sagacité des inventions, où la pureté des sentiments ; l'intelligence d'un homme et le cœur d'une mère semblent s'être associés pour le composer.

Lorsque M. de Salvandy voulut consacrer une ordonnance spéciale aux Salles d'Asile en 1837, M. Cochin fut naturellement l'un de ses principaux conseillers, et il fut nommé président de la commission d'examen instituée par cette ordonnance.

Il avait voulu continuer en quelque sorte le *Manuel*, et le tenir à chaque moment au courant des progrès des Salles d'Asile, en fondant, avec la collaboration de M. Battelle, *l'Ami de l'Enfance*, journal plein d'intérêt, sorte de lettre périodique à l'adresse de tous les amis des Salles d'Asile, qui dura tout le temps qui fut nécessaire pour guider les débuts, propager la méthode, fixer le caractère de l'institution naissante.

Antérieurement à cette époque (1835), et après des refus souvent répétés, il fut présenté comme candidat à députation, dans le 12^{e} arrondissement de Paris, et bien qu'éloigné, et bien que s'abstenant de toute démarche, 26
il fut élu à une grande majorité. Il resta député jusqu'à sa mort.

« Vous, député, monsieur Cochin ! » lui dit un jour la Reine ; « la politique n'est pas le pays des bonnes actions. » Il sut cependant, même au sein de la politique, ne pas déserter ce *pays*. Se servant de son mandat pour le bien public, sans jamais en faire l'instrument de son ambition personnelle, il devint bientôt l'un des députés les plus laborieux et les plus utiles de la Chambre. Membre de nombreuses commissions, rap-

porteur de plusieurs, il attacha son nom à des lois importantes ; tantôt, préoccupé des immenses effets que l'industrie des chemins de fer devait exercer sur le bien-être des peuples, il se fit le défenseur du chemin de fer de la Rive Gauche, en même temps qu'il s'associait, comme vice-président du conseil d'administration, aux difficiles débuts du chemin de fer d'Orléans, entreprise aujourd'hui prospère, et qui a sa place dans les plus grandes œuvres de la civilisation moderne ; tantôt, revenant de préférence aux objets de ses prédilections, il éclairait par d'excellents discours les questions d'enseignement ou de charité (lois sur les aliénés (1838), sur le travail des enfants dans les manufactures, etc.), et s'y montrait supérieur par le savoir, l'expérience et le cœur.

Sa vie publique, comme sa vie privée, se résume dans ce mot de Bossuet[9] : « Le bon usage de la raison, l'emploi légitime de la liberté, la pureté de la conscience, c'est-à-dire tout le bien et tout l'ornement de la créature raisonnable. »

Ses collègues lui auraient encore appliqué volontiers ces belles paroles, où M. le comte Molé semble avoir tracé son propre portrait[10] : « C'est 27
une source abondante d'inspiration que l'honnêteté du cœur, que le désintéressement de la vie….. On ne sait pas tout ce qu'une âme scrupuleuse peut apporter d'autorité et de lumière à un esprit supérieur. »

Comme homme politique, M. Cochin n'appartint, à bien dire, au moins exclusivement, à aucune fraction spéciale ; il était toujours du parti de sa conscience. Cependant l'examen de la série des actes politiques et des événements qui se succédèrent pendant les sessions auxquelles il prit part, le porta à donner souvent tort au gouvernement d'alors, et il fut classé parmi les députés qu'on appelait *de l'opposition dynastique* ; il crut même devoir entrer dans la *coalition* en 1840. Nous ne jugerons pas s'il eut raison ; et comment le faire aujourd'hui ?

L'histoire contemporaine n'est qu'une suite de démentis donnés aux hommes par les événements. Tel homme d'État, après sa chute, est grandi par la chute plus éclatante de ceux qui l'ont remplacé, et justifié des malheurs qu'il a rendus possibles par les fautes de ceux entre les

9. *Quatrième sermon pour le jour de la Circoncision.*
10. *Discours à l'Académie, en réponse à M. Vitet*, 1846.

mains desquels ils sont devenus irréparables. Aussi est-il bien difficile, après dix ans, de juger les actes d'un homme politique comme on l'avait fait dix ans avant : les passions ont changé, et aussi les points de vue.

Où sont maintenant toutes les discussions si vives sur la *politique personnelle*, la maxime : *le roi règne et ne gouverne pas*, l'affaire d'Ancône, la question d'Orient ? Beaux discours, vives agitations, chutes de ministères, dépêches télégraphiques, tout ce drame est terminé, et ceux qui en furent les acteurs l'ont peut-être eux-mêmes oublié pour regarder d'autres spectacles. Il ne manque cependant pas d'esprits convaincus et d'hommes honorables, prêts encore à affirmer que ce qu'on a appelé la 28
politique personnelle a été l'une des principales causes de la chute de la dynastie de juillet ; ces hommes approuvent les députés qui, bien que d'une fidélité incontestable à la monarchie, crurent devoir entrer dans ce qu'on nomma la coalition, pour l'avertir et la préserver de ses propres entraînements. Que cette coalition comprît des ambitieux, nul n'en doute ; mais elle comprenait aussi nombre d'hommes honnêtes qui faisaient violence à leur amour de la paix, et, sans rechercher les honneurs, auxquels ils se fermaient plutôt le chemin, sans craindre les calomnies, qui ne leur furent pas ménagées, entrèrent par conscience dans une opposition momentanée. M. Cochin fut, de l'aveu même de ses adversaires, l'un de ces hommes, et ses amis, ses enfants se rappellent encore avec quels scrupules, avec quels combats il prit cette résolution. Ses électeurs ne s'y trompèrent pas, et, après la dissolution de la Chambre, il était réélu, comme il l'avait été en 1837 et en 1839, à la presque unanimité, en même temps que son beau-frère M. Denys-Benoist d'Azy, auquel tant de liens de sympathie et d'affection l'unissaient.

Il était presque d'usage alors de consacrer par l'élévation à la pairie les suffrages répétés des électeurs, joints à la notoriété de longs et éclatants services. M. Cochin était compris en 1841 sur la liste des promotions qui devaient être faites, et personne ne se fût étonné de voir une si haute dignité donnée comme couronnement à un nom si pur et à une vie si pleine. Occupé sans cesse, à l'administration des hospices depuis vingt-trois ans, et au conseil supérieur des établissements de bienfaisance depuis son institution, du soulagement des pauvres ; au comité central, de l'éducation des enfants ; au conseil général, des affaires de Paris ; à la Chambre, des in-

térêts de la France ; prenant part, au conseil du chemin d'Orléans, à une des plus grandes entreprises de son temps ; s'associant, dans des commissions importantes ou dans des œuvres utiles[11], à l'étude de tous les progrès ; trouvant au milieu de devoirs si variés des heures de réflexion pour consacrer de grands travaux à la science du droit administratif et aux méthodes d'éducation, et des heures de liberté pour être le conseil de tant de familles, l'inspirateur de tant de bonnes œuvres, le correspondant de tant d'amis, enfin l'honneur, le charme, le lien, l'exemple de ses parents et de ses enfants, M. Cochin dépensait au profit de l'humanité et de la France toutes les forces de son noble esprit, tous les mouvements de son cœur généreux. « Ma vie ne sera pas assez longue pour réaliser tout le bien qui est dans mon cœur, » disait-il à un ami. Elle devait être plus courte encore qu'il ne le pensait. Dieu, qu'il servait si bien, trouva cette belle vie assez pleine. Il lui plut de l'abréger, sans doute pour la couronner plus tôt. Le 18 août 1841, après une rapide et violente maladie, M. Cochin fut enlevé à tous ceux qui l'aimaient, et mourut à l'âge de cinquante-deux ans, désolé de laisser ses fils si jeunes, ses œuvres interrompues, ses travaux inachevés, mais consolé par les secours et les fermes espérances de la religion.

Ses funérailles eurent lieu le 23, au milieu d'un concours immense de personnes de tous rangs et de tout âge.

« Je désire que mon convoi soit suivi par les maîtres et les élèves de la maison Cochin, et s'il est possible, par des députations des autres écoles de Paris, mon cœur ayant vécu et devant mourir dans les sentiments d'un dévouement constant à l'amélioration de l'instruction populaire en France, et spécialement à Paris, patrie de mes frères et résidence de mes enfants. » Ce vœu du testament de M. Cochin fut accepté par la reconnaissance. Son convoi fut suivi par les mille élèves de la maison Cochin, par des députations de toutes les écoles, des pauvres de Bicêtre, des aveugles des Quinze-Vingts, par les maires de Paris, par le conseil général, un grand nombre de députés, etc. Les habitants du quartier Saint-Jacques fermèrent spontanément leurs boutiques sur le passage du char

11. Commission pour les intérêts de la Rive Gauche, — pour le déplacement de la Bibliothèque, — pour la réforme des prisons, etc. — Société pour l'instruction élémentaire. — Caisse d'épargne. — Fondation de la colonie de Mettray, etc.

mortuaire. Au cimetière Mont-Parnasse, le président du comité central d'instruction primaire, M. Périer, le maire du 12e arrondissement, M. de Lanneau, M. Benjamin Delessert, au nom de la Chambre des députés ; M. Preschez, au nom du corps municipal ; M. Battelle, au nom des hospices, au nom des pauvres ; M. Choppin, au nom des avocats, et un jeune ouvrier inconnu et sorti de la foule, prononcèrent sur la tombe des paroles émues, au milieu d'un funèbre concert de larmes et de regrets.

Quelques mois après, les dépouilles mortelles de madame Cochin furent apportées près de celles de son mari, selon le vœu qu'ils avaient tous deux exprimés, et leurs fils eurent la suprême consolation de voir ces précieux restes réunis, à l'ombre de la même chapelle, sous le sceau de la même pierre, porte mystérieuse, qui est la sortie du monde et l'entrée du ciel.

Une autre consolation leur est donnée chaque jour. Les œuvres de M. Cochin ne sont pas mortes avec lui. Les Salles d'Asile sont aujourd'hui au nombre de plus de deux mille en France ; elles se répandent dans toute l'Europe et dans tout l'univers chrétien. Par son livre, parvenu à la quatrième édition, il prend part à la fondation de presque toutes. La Salle d'Asile modèle et les écoles de la maison Cochin, toujours confiées aux mains habiles qu'il sut choisir[12], sont l'objet d'une admiration qui ne 31
s'est pas ralentie, et, ce qui vaut mieux encore, sont fréquentées chaque jour par des milliers de pauvres enfants. Les améliorations qu'il apporta à la méthode mutuelle[13] sont consacrées par l'expérience et adoptées officiellement. Au barreau, à la mairie du 12e arrondissement[14], au conseil général de la Seine, au conseil académique (ancien comité central), aux hospices, dans toutes les administrations auxquelles il appartint, dans tous les conseils où il siégea, son témoignage est cité, son opinion consultée, sa mémoire honorée ; en un mot, partout où il passa il a marqué sa trace, et ses enfants, recommandés d'avance par le souvenir qu'il a laissé,

12. M. et Mme Cornevin, M. de Kerguidu, qu'on peut appeler les *directeurs-modèles* d'établissements modèles.

13. On sait que l'assistance d'un instituteur adjoint et une classe de moniteurs ont été regardées par le conseil municipal de Paris comme indispensables au perfectionnement des écoles mutuelles ; or cela existe à la maison Cochin depuis sa fondation.

14. Un des plus honorables successeurs de M. Cochin, M. le baron Clément, a fait placer son buste dans la grande salle de la mairie.

recueillent tous les jours l'estime dont leur père, après ses parents, environna leur nom ; ce nom est pour eux comme un honorable étendard, beau symbole pour ceux qui le saluent, lourd fardeau pour celui qui le porte.

Mais hélas ! inconsolables regrets et perte irréparable ! il ne reste jamais d'un homme que le vestige de ses actions extérieures, mais rien de ce qui l'a inspiré et soutenu, rien des sentiments de son cœur, rien des convictions de son esprit, rien de ce qui a fait devant les hommes et fera devant Dieu sa personnalité véritable. De même que le pinceau le plus habile ne peut mettre la vie sous les traits, de même la main la plus attentive, en écrivant une biographie, ne peut qu'allonger plus ou moins l'épitaphe sans soulever la pierre du tombeau.

Qui redira ce que fut comme homme privé ce fils excellent dont sa vieille mère disait toujours : « *Présentez mes respects à mon fils,* » ce père admirable qui répondait à une invitation du roi : « Sire, je ne puis accepter 32
pour aujourd'hui ; c'est le jour de mes enfants ; » cet ami dévoué, infatigable, dont on pouvait répéter ce mot de Benjamin Constant : « Sa manière d'obliger est si unie et si *immanièrée* qu'on croit qu'il est tout simple d'abuser de ses bontés ? »

Ceux qui l'ont vu n'ont pas oublié cette belle stature et cet agréable visage tout empreint de la dignité d'un noble caractère, de la douce tranquillité que prête l'absence de remords, cette santé de l'âme, et ordinairement animé par ce sourire que Lavater appelle « le plus beau de tous, le sourire de la générosité qui cache ses bienfaits. »

Quelle haute raison, quelle facile éloquence, quelle admiration passionnée pour les beautés de la nature ! Quel culte ardent pour les lettres et particulièrement pour ces grands écrivains du dix-septième siècle, avant tout pour Lafontaine et Corneille, toujours présents à sa mémoire, qui étaient comme les hôtes familiers, et, si je puis dire, les amis de cœur de son esprit ! Quel dévouement au bien public ! Quel courage, soit dans les discussions civiles, soit dans les grandes afflictions ! quelle patience dans ces mille contrariétés qui traversent la vie et sont comme la monnaie du ciel ! Que de qualités variées et brillantes !…

Mais, en racontant une telle vie, vainement voudrait-on, avec la minu-

tieuse recherche qu'on pardonne à un fils, entrer dans les plus petits détails ; vainement composerait-on de ces récits plusieurs volumes ; il en manquerait toujours un, de tous le meilleur : c'est le recueil de tous les sentiments religieux, des actes de piété, des bienfaits cachés de l'homme de bien, livre scellé, inédit pour le monde, que Dieu seul s'est réservé de connaître, de lire et de récompenser.

Augustin Cochin.